Nations Unies A/71/595

Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Table des matières

Page

Missions politiques spéciales et acronymes 4

I. Introduction 4

II. Récapitulatif des ressources nécessaires pour 2016-2017 6

III. Observations et recommandations générales. 16

IV. Conclusion 20

16-19305 (F) 111216 131216

Merci de recycler

Missions politiques spéciales et acronymes[1]

Groupe thématique I
Envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Groupe thématique II
Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, et Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité

Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération des armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

[1] Pour les missions politiques spéciales qui ne sont pas mentionnées dans le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365), voir par. 3 et 6 ci-dessous.

Groupe thématique III
Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Autres acronymes

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Le rapport du Secrétaire général (A/71/365) ne comporte pas d'informations concernant les missions politiques spéciales suivantes[2] :

1. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
2. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi
3. Mission des Nations Unies en Colombie
4. Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies.

[2] Ces missions politiques spéciales font l'objet des documents A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7 et Corr.1 et A/71/365/Add.8.

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 décembre 2016.

2. Le montant net des dépenses prévues, présenté par le Secrétaire général, pour le financement de 31 missions politiques spéciales en 2017 s'élève à 577 708 000 dollars (montant brut : 614 752 600 dollars), dont un montant de 741 400 dollars lié à la part revenant à ces missions dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice 2016-2017, pour les services que le Centre fournit à ces missions (voir par. 13 ci-après). Le Comité consultatif souligne que le montant des prévisions de dépenses sera ajusté à la baisse pour tenir compte du fait que le projet de budget pour le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Myanmar ne sera pas examiné par l'Assemblée générale (voir par. 6 e) ci-après). À la section III de son rapport, le Secrétaire général énonce les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre concernant le financement des 31 missions politiques spéciales en 2017. Les observations et recommandations du Comité figurant dans le présent rapport portent sur ces 31 missions et ne prennent pas en compte les rapports sur les autres missions politiques spéciales (A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7 et Corr.1 et A/71/365/Add.8). Afin de donner au Comité une idée plus précise du montant global des dépenses à prévoir pour l'ensemble des missions politiques spéciales pour 2017, il a été transmis à celui-ci le tableau ci-dessous, d'où il ressort que ce s'élève d'ores et déjà à 671,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 97,6 millions de dollars – ou 17 % – par rapport à 2016.

Tableau 1
Récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2017 (par groupe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Prévisions de dépenses pour 2017	*Prévisions de dépenses pour 2016*[a]	*Écart (montant)*	*Écart (pourcentage)*
		(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(2)*
Add. 1	Groupe I	34 385,9[b]	26 925,9	7 460,0	27,7
Add. 2	Groupe II	34 881,6	33 657,1	1 224,5	3,6
Add. 3	Groupe III	220 100,2	191 471,3	28 628,9	15,0
Add. 4	MANUA	170 166,9	183 244,3	(13 077,4)	(7,1)
Add. 5	MANUA	117 432,0	119 543,8	(2 111,8)	(1,8)
	Total partiel (net)[c]	**576 966,6**	**554 842,4**	**12 920,6**	**4,0**
Add. 6	Groupe I : Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et Bureau du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi	27 414,4	14 493,8	12 920,6	89

		Prévisions de dépenses pour 2017	*Prévisions de dépenses pour 2016*[a]	*Écart (montant)*	*Écart (pourcentage)*
		(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(2)*
Add. 7 et Corr.1	Groupe III : Mission des Nations Unies en Colombie	64 167,3	–[d]	64 167,3	
Add. 8	Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU	3 278,8	4 921,1	(1 642,3)	(33)
	Total (net)[b]	**671 827,1**	**574 257,3**	**97 569,8**	**17,0**

[a] Ne tient pas compte des missions ci-après, qui seront achevées en 2017 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran.

[b] Les ressources prennent en compte le projet de budget pour le Conseiller spécial pour le Myanmar et seront ajustées (voir par. 6 e) ci-après).

[c] Ne tient pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional.

[d] La Mission des Nations Unies en Colombie est financée grâce à des autorisations d'engagement de dépenses en 2016.

3. Le rapport principal du Secrétaire général donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2017 au titre des 31 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées, et ses cinq additifs couvrent les besoins propres aux groupes thématiques I à III (A/71/365/Add.1 à 3) et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/71/365/Add.4) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.5). Les projets de budget du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (groupe thématique I) et de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe thématique III) et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU font l'objet de rapports distincts (A/71/365/Add.6 à 8).

4. Dans le présent rapport, le Comité consultatif se penche sur les questions d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales, tandis que ses observations et recommandations au sujet des prévisions budgétaires concernant les groupes thématiques I à III, la MANUA, la MANUI, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sont présentées dans des rapports distincts (A/71/595/Add.1 à 8).

État des mandats des missions

5. Le rapport du Secrétaire général contient, au paragraphe 8, des informations sur l'état des mandats des 31 missions pour lesquelles il demande une enveloppe budgétaire pour 2017, comme suit :

a) La durée du mandat de 10 missions n'est pas limitée;

b) L'Assemblée générale était saisie, au moment de la présentation du présent rapport, de la question du mandat du Conseiller spécial pour le Myanmar, de durée indéterminée; Toutefois, selon le Secrétaire général, ce mandat n'aurait plus à être examiné par l'Assemblée (voir par. 6 e) ci-dessous);

c) Le mandat de 18 missions expirera en 2017 ou ultérieurement;

d) Les mandats de 2 missions expirent en 2016.

6. Selon le Secrétaire général (par. 3 du rapport), les mandats des quatre missions ci-après se sont achevés en 2016 :

a) Le mandat du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, qui s'est terminé le 16 janvier 2016 en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité adoptée le 20 juillet 2015;

b) Le mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, qui a pris fin en application de la résolution 2283 (2016) du Conseil de sécurité adoptée le 28 avril 2016;

c) Le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria, qui s'est terminé en application de la résolution 2288 (2016) du Conseil de sécurité adoptée le 25 mai 2016;

d) Le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui s'est achevé le 31 octobre 2016, conformément à la lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2016/807). Toutefois, le Comité consultatif note que, en application de la résolution 2319 (2016) du Conseil de sécurité adoptée le 17 novembre 2016, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat jusqu'au 16 novembre 2017, le Secrétaire général a présenté, dans le document A/71/365/Add.8, les prévisions de dépenses au titre du Mécanisme d'enquête conjoint;

e) Le Secrétaire général a informé le Comité consultatif, le 7 décembre, que le projet de budget pour le Bureau du Conseiller spécial sur le Myanmar n'aurait plus à être examiné par l'Assemblée générale. Selon le Secrétaire général, des ajustements seront apportés aux montants des prévisions de dépenses pour le groupe I.

7. Il est rappelé que, dans une lettre datée du 28 janvier 2016 (S/2016/89), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à la fusion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel afin d'optimiser les effets de synergie grâce à la centralisation de la gestion et au regroupement des activités au sein d'une seule et même structure : le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Les observations et recommandations du Comité consultatif figurent dans son rapport (A/71/595/Add.3).

II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2016-2017

8. Par ra résolution 70/249A, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 1 124 400 000 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour le financement des missions politiques spéciales durant cet exercice. Le récapitulatif des crédits demandés qui figure à l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/71/365) fait apparaître les éléments suivants :

a) Par ses résolutions 70/248 A et B, l'Assemblée générale a approuvé un montant total de 575 874 900 dollars pour 37 missions en 2016; le montant prévu

pour l'exercice biennal au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2016-2017 pour les missions politiques spéciales s'élevant à 1 124 400 000 dollars, le solde inutilisé est donc de 548 525 100 dollars;

b) Le montant total des dépenses liées au financement de 31 missions politiques spéciales en 2017 (groupes thématiques I à III, MANUA, MANUI et part des missions dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe) s'élève, d'après les estimations du Secrétaire général, à un montant net de 577 708 000 dollars, ce qui représente un dépassement de 29 182 900 dollars du solde inutilisé, qui est de 548 525 100 dollars[3];

c) Le Secrétaire général indique dans son rapport [par. 129 c)] que l'Assemblée générale est invitée à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 29 369 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu d'un dépassement de crédits pour le financement des missions politiques spéciales estimé à 186 500 dollars en 2016.

Exécution du budget pour 2016

9. On trouvera à la section II.A du rapport du Secrétaire général des informations sur l'exécution du budget pour 2016 (par. 121 et tableaux 3 et 4). Comme indiqué au paragraphe 121 dudit rapport, le dépassement de 186 500 dollars prévu est principalement dû aux ressources additionnelles demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et la MANUL. Le Comité consultatif a approuvé des fonds supplémentaires pour les deux missions par une autorisation d'engagement de dépenses. On trouvera, dans le tableau 4 du rapport, un récapitulatif des variations importantes entre les crédits ouverts pour 2016 et les dépenses prévues pour les missions qui poursuivront leurs activités en 2017.

10. Comme suite de la demande du Comité consultatif, le Secrétariat a ramené les prévisions de dépenses de la MANUL de 45,75 millions de dollars à 40,05 millions de dollars, soit un ajustement de 5,7 millions de dollars (voir A/71/595/Add.3, par. 8). Le Comité a été informé que le faible taux d'utilisation des crédits ouverts pour la MANUL s'expliquait principalement par le fait que le retour à Tripoli de la Mission prévu dans le budget n'avait pas pu avoir lieu en raison des conditions de sécurité, si bien que les dépenses avaient été inférieures aux prévisions. En réponse à sa demande, le Comité a reçu des informations actualisées sur le tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/71/365), reproduites dans le tableau 2 ci-dessous :

[3] Les prévisions de dépenses du Secrétaire général pour 2017 concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (15 487 300 dollars), le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (11 927 100 dollars), la Mission des Nations Unies en Colombie (64 167 300 dollars) et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU (3 278 800 dollars) sont présentées dans des rapports distincts (A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7 et Corr.1 et A/71/365/Add.8). Les observations et recommandations du Comité consultatif figurent dans ses rapports y relatifs (A/71/595/Add.6 à 8).

Tableau 2
Récapitulatif de l'utilisation des ressources financières pour 2016 (montants estimatifs)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016			
	Crédits ouverts[a]	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart (montant)*	*Écart (pourcentage)*
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Groupe thématique I	26 925,9	29 619,0	(2 693,1)	(10,0)
Groupe thématique II	33 657,1	32 430,1	1 227,0	3,6
Groupe thématique III	191 471,3	187 138,5	4 332,8	2,3
MANUA	183 244,3	183 244,3	–	–
MANUI	119 543,8	118 422,9	1 120,9	0,9
Total partiel (net)	**554 842,4**	**550 854,8**	**3 987,6**	**0,7**
Missions non reconduites[b]	6 538,7	5 015,7	1 523,0	23,3
Total (net)[c]	**561 381,1**	**555 870,5**	**5 510,6**	**1,0**

[a] Les crédits ouverts pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et la MANUL ne tiennent pas compte des autorisations d'engagement, au titre desquelles des crédits sont demandés dans le rapport du Secrétaire général.

[b] Cesseront leurs activités en 2017 : le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU (voir par. 6).

[c] Le tableau ci-dessus ne comporte pas d'informations sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie. Les rapports les concernant portent les cotes A/71/365/Add.6, A/71/365/Add.7 et Corr.1 et A/71/365/Add.8.

11. Le Comité consultatif souligne que la réduction des dépenses prévues pour 2016 entraînera une réduction d'autant des dépenses prévues pour 2017. Ses observations et recommandations concernant l'exécution du budget de différentes missions pour 2016 sont consignées dans les rapports pertinents (A/71/595/Add.1 à 8).

12. Le Comité consultatif constate que, dans un certain nombre de missions, le taux d'utilisation des ressources pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016 est nettement inférieur à la moyenne prévue. Par exemple, alors que les dépenses effectives au 30 septembre 2016 auraient dû représenter environ 75 % du budget total pour 2016, elles n'en représentent que 61 % pour plusieurs missions, dont l'UNOWAS et l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

Prévisions de dépenses pour 2017

13. Comme indiqué plus haut au paragraphe 2, le montant net des dépenses prévues pour le financement de 31 missions politiques spéciales en 2017 s'élève à 577 708 000 dollars. Cette somme comprend un montant de 741 400 dollars destiné

à financer la part revenant à ces missions dans le budget du Centre de services régional pour l'exercice biennal 2016-2017, pour les services que le Centre fournit aux missions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le budget 2016-2017 du Centre était de 39,2 millions de dollars, montant réparti proportionnellement entre les clients du Centre sur la base de leur budget approuvé et qui comprend la somme de 741 400 dollars susmentionnée.

14. On trouvera au tableau 5 du rapport du Secrétaire général les prévisions de dépenses pour 2017 et les variations par groupe thématique, qui sont expliquées aux paragraphes 123 à 126. Les tableaux 8, 9 et 10 présentent, respectivement, les montants estimatifs des dépenses, les ressources demandées par catégorie de dépense et le nombre et la classe des postes, par mission.

15. Comme indiqué dans le tableau 5 du rapport, l'augmentation totale nette de 22 124 200 dollars des dépenses prévue pour 2017 par rapport au budget approuvé pour 2016 est liée à l'augmentation des dépenses au titre du groupe thématique I (7 460 000 dollars), du groupe thématique II (1 224 500 dollars) et du groupe thématique III (28 628 900 dollars), en partie contrebalancée par une baisse des dépenses prévue pour la MANUA (13 077 400 dollars) et la MANUI (2 111 800 dollars). Comme indiqué au paragraphe 125 du rapport, l'augmentation globale de 28,6 millions de dollars au titre du groupe thématique III s'explique par une augmentation des dépenses prévues pour la MANUL (29,1 millions de dollars) et pour la MANUSOM (2,6 millions de dollars), en partie contrebalancée par la diminution des montants à prévoir pour le BINUGBIS (1,9 million de dollars), l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (0,6 million de dollars) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (0,4 million de dollars).

16. Compte tenu des ajustements des dépenses prévues pour la MANUL en 2016 (voir par. 10 ci-dessus), le Comité consultatif a demandé, et obtenu, une version actualisée des tableaux 8 et 9 du rapport du Secrétaire général présentant les dépenses nettes ajustées pour 2017 (voir annexes I et II du présent rapport).

17. On trouvera à la section II.B du rapport du Secrétaire général (A/71/365, par. 122 à 128) les ressources demandées pour 2017 et un aperçu plus général des prévisions de dépenses par mission et par grande catégorie de dépenses, et des effectifs proposés. **Le Comité consultatif reste d'avis que dans son rapport, le Secrétaire général aurait dû donner des informations détaillées sur les principales prévisions budgétaires utilisées pour établir les prévisions de dépenses, y compris sur les taux de vacance de postes budgétisés, effectifs et prévus, une liste des postes qui étaient vacants depuis deux ans ou plus (voir A/69/628, par. 18), et une explication détaillée des variations des ratios standard pour les véhicules et le matériel informatique (voir A/70/7/Add.10, par. 22 à 28). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer ces informations dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales**.

18. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur l'exécution du budget de différentes missions pour 2017 sont consignées dans les rapports pertinents (A/71/595/Add.1 à 8).

Effectifs nécessaires pour 2017

19. On trouvera au paragraphe 128, aux tableaux 7 et 10 et à l'annexe V du rapport du Secrétaire général (A/71/365) des renseignements sur les dépenses de personnel civil prévues pour 2017 par groupe thématique, par catégorie et par classe, pour chaque mission. Comme il l'indique dans son rapport, le Secrétaire général propose de faire passer les effectifs civils de 3 618 à 3 709 postes, soit une augmentation totale de 91 postes. Les modifications qu'il propose d'apporter aux effectifs civils pour 2017 sont liées à la création de 119 postes supplémentaires pour la MANUL, de 52 postes supplémentaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de 18 postes supplémentaires pour la MANUSOM, de 2 postes supplémentaires pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, de 1 poste supplémentaire pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et de 1 poste supplémentaire pour le BINUGBIS, et à la suppression de 57 postes à la MANUA et de 15 postes à la MANUI. En outre, le fait que quatre missions aient cessé leurs activités en 2016 entraîne la suppression de 31 postes. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses concernant les effectifs prévus pour les différentes missions sont consignées dans les rapports pertinents (A/71/595/Add.1 à 8).

20. Le Secrétaire général précise que les prévisions de dépenses de personnel présentées dans son rapport (A/71/365) ne comprennent pas celles concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, la Mission des Nations Unies en Colombie et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif note que ces prévisions de dépenses font l'objet de trois rapports distincts (A/71/365/Add.6, 7 et 8).

Taux de vacance de postes et postes vacants

21. Le Comité consultatif relève que le rapport principal du Secrétaire général ne contient aucun renseignement précis sur les taux de vacance de postes budgétisés pour 2016, les taux de vacance de postes moyens effectifs pour la période du 1er janvier au 31 août 2016 et les taux de vacances de postes proposés pour 2016 au titre des missions politiques spéciales. Le Comité rappelle qu'il considère que le Secrétaire général devrait donner, dans ses rapports, de plus amples informations sur les taux de vacance de postes (voir A/69/628, par. 33). Ayant demandé des précisions, il a reçu des informations sur les taux de vacance de postes effectifs au 30 septembre 2016, les taux moyens prévus pour 2016 et les taux proposés pour 2017 au titre des missions politiques spéciales. Ses observations et recommandations sur les taux de vacance des postes des différentes missions sont consignées dans les rapports pertinents (A/71/595/Add.1 à 8).

22. Le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, dans ses futurs projets de budget, le Secrétaire général devrait fournir, le cas échéant, des informations sur les postes vacants depuis deux ans ou plus dans les missions politiques spéciales (voir A/68/7/Add.10, par. 23). Or, le rapport du Secrétaire général (A/71/365) ne contient aucune information de ce type. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 septembre 2016, sept postes étaient vacants depuis deux ans ou plus au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. **Le Comité**

consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (résolution 66/264, par. 21). Il réaffirme que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. Faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression (voir A/68/7, par. 107).

Méthode de calcul des dépenses de personnel

23. Le Comité consultatif rappelle que, dans son examen des ressources demandées au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015, il a recommandé que les méthodes appliquées pour le calcul des dépenses de personnel de ces missions soient améliorées (voir A/69/628, par. 20). Aux paragraphes 105 à 109 de son rapport, le Secrétaire général indique, en réponse à la recommandation du Comité, que pour déterminer les coûts des traitements standard applicables au personnel recruté sur le plan international de chaque mission politique spéciale pour 2017, les éléments ci-après ont été utilisés :

a) Les barèmes des traitements en vigueur au 1er janvier 2016;

b) L'échelon moyen de chaque classe sur la base de l'échelon effectif des titulaires au 30 juin 2016;

c) Le rapport du nombre de fonctionnaires sans personnes à charge au nombre de fonctionnaires avec des personnes à charge sur la base du nombre effectif de titulaires au 30 juin 2016;

d) Le coefficient d'ajustement de juillet 2016.

24. Le Comité consultatif n'a pas reçu communication d'informations indiquant pourquoi le secrétariat avait utilisé, aux fins de déterminer les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international prévues pour 2017, les barèmes des traitements en vigueur au 1er janvier 2016 et non les barèmes actualisés en vigueur au 1er janvier 2017. **Le Comité consultatif compte que cette précision sera donnée à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

25. Comme indiqué au paragraphe 108 du rapport, on a calculé le pourcentage des dépenses communes de personnel effectives par rapport aux traitements nets (y compris l'indemnité de poste) pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2016. Un ajustement, en fonction des incidences sur le budget-programme de l'application du barème des traitements unifié pour les missions politiques spéciales approuvé dans la résolution 70/244 de l'Assemblée générale, a été apporté à la part des dépenses communes de personnel calculée sur la base des dépenses effectives pour l'exercice allant du 1er janvier 2015 au 30 juin 2016.

26. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national dans un lieu d'affection donné sont établies en fonction des traitements effectifs des différentes classes et échelons et du niveau des dépenses communes de personnel enregistré par le passé (voir par. 109 du rapport).

Dépenses opérationnelles[4]

27. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les prévisions de dépenses au titre des dépenses opérationnelles des différentes missions pour 2017 sont consignées dans les rapports pertinents. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous des exemples qui ont aidé le Comité à formuler ses observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles.

Consultants

28. Les prévisions de dépenses au titre des consultants pour 2017, qui s'élèvent à 4 083 100 dollars, enregistrent une diminution de 216 600 dollars par rapport au montant approuvé pour 2016. Dans son rapport, le Secrétaire général ne présente pas de ventilation par mission des dépenses prévues au titre des consultants ni n'explicite les variations importantes enregistrées entre le montant des ressources approuvées au titre des consultants en 2016 et les prévisions de dépenses pour 2017. Le Comité consultatif a constaté que certaines missions proposent d'engager des consultants pour des projets qui semblent relever de leurs activités quotidiennes. Par exemple, la MANUL propose de faire appel à des services de consultants pour « l'appui à l'Assemblée constituante par une stratégie d'information et de communication », alors que sa Division des affaires politiques et constitutionnelles, dont le tableau d'effectifs proposé compte 20 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, devrait être en mesure d'exécuter ce projet. Les observations du Comité concernant les services de consultants proposés pour la MANUL sont consignées au paragraphe 50 de son rapport A/71/595/Add.3.

29. **Bien qu'il reconnaisse les efforts qui sont faits pour réduire progressivement le recours aux services de consultants et constate qu'il en résulte une réduction des prévisions de dépenses à ce titre pour 2017, le Comité souligne à nouveau que cette pratique doit être limitée au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme (A/70/7, par. 116).**

Voyages

30. Les prévisions de dépenses au titre des voyages, d'un montant de 16 273 900 dollars, enregistrent une diminution nette de 35 900 dollars, soit 0,2 %, par rapport au montant approuvé pour 2016. Dans son rapport, le Secrétaire général ne présente pas de ventilation par mission de ce montant ni n'explicite les variations importantes enregistrées entre le montant des ressources approuvées au titre des voyages en 2016 et les prévisions de dépenses pour 2017. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera cette information dans les prochains rapports sur le financement des missions politiques spéciales. En outre, compte tenu des progrès et perfectionnements constants des moyens de communication, tel que la visioconférence, le courrier électronique et les autres moyens offerts par les technologies disponibles, le Comité s'attendait à constater de plus amples réductions des prévisions de dépenses au titre des voyages. Par ailleurs, il compte qu'avec la mise en service d'Umoja, des données comparatives relatives aux voyages prévus et aux voyages effectivement entrepris dans une**

[4] Les paragraphes ci-après concernent les prévisions au titre des dépenses opérationnelles des 31 missions politiques spéciales visées dans le rapport principal du Secrétaire général.

même année seront disponibles dans le cadre de la présentation des prévisions de dépenses des missions politiques spéciales.

31. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé que des renseignements chiffrés concernant l'application par les missions politiques spéciales du principe selon lequel les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance figurent dans les projets de budget pour 2017 (voir A/70/7/Add.10, par. 37). L'annexe VII du rapport du Secrétaire général contient de tels renseignements. Le Comité constate qu'à de rares exceptions près, le taux de conformité à ce principe, qui était déjà faible, a encore baissé. Par exemple, s'agissant du Conseiller spécial pour le Myanmar, ce taux s'établissait à 25 % au premier trimestre de 2015, mais il est tombé à zéro depuis le deuxième trimestre de cette même année. En ce qui concerne la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, il est tombé de 58,2 % au premier trimestre de 2015 à 13,0 % au deuxième trimestre de 2016.

32. **Tout en admettant que pour certaines missions, la nature du travail et les frais de voyage qui en découlent peuvent varier, de même que la prévisibilité de certains types de voyage, le Comité consultatif n'est cependant pas satisfait du taux de conformité au principe selon lequel les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance et déplore que dans certaines missions, ce taux, qui était déjà faible en 2015, ait encore baissé en 2016. Il compte que les raisons pour lesquelles ce taux est faible seront analysées, que les enseignements voulus seront tirés et que les mesures nécessaires seront prises pour garantir que le principe en question soit respecté et que l'objectif d'un taux de conformité égal à 70 % soit atteint. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner, dans le prochain projet de budget, des explications dans tous les cas où le taux de conformité, de la part des missions politiques spéciales, au principe considéré est faible.**

Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique

33. Des informations sur les ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique de neuf missions sont présentées aux paragraphes 110 à 112 du rapport du Secrétaire général. Il y est indiqué que le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2017 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour cet exercice, et non sur celle de l'effectif autorisé. Le Comité consultatif fait observer à cet égard que, dans le cas de quatre missions (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, BINUGBIS, MANUL et MANUI), la dotation en véhicules proposée pour 2007 est supérieure à la dotation standard.

34. Comme indiqué au paragraphe 111 du rapport (A/71/365), le fait que la dotation en véhicules proposée est supérieure à la dotation standard est imputable :

a) En ce qui concerne le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et la MANUI, aux conditions de sécurité sur le terrain;

b) En ce qui concerne la BINUGBIS, au fait que les bureaux régionaux ont besoin de deux véhicules chacun, pour la sécurité et pour les besoins opérationnels;

c) S'agissant de la MANUL, à la mise en place progressive de la présence de la Mission en Libye et aux conditions de sécurité sur le terrain.

35. Le Comité consultatif rappelle que lors de son examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2016, il a pris note des anomalies concernant la dotation en véhicules des missions établies dans des lieux d'affectation famille autorisée, dans lesquels ne s'appliquent ni les ratios standard fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard pour les opérations de maintien de la paix, ni les principes concernant la mise à disposition et l'utilisation de véhicules de fonction dans les bureaux permanents des Nations Unies. Il a souligné qu'il convenait de disposer de principes cohérents pour les missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée (voir A/70/7/Add.10, par. 24). Toutefois, le rapport du Secrétaire général ne fait nullement mention de tels principes (A/71/365). En outre, le Comité n'a pas reçu le tableau détaillé des dotations en véhicules autorisées et effectives qu'il avait demandé. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer, comme cela lui a été demandé, des informations détaillées sur la question dans son prochain projet de budget concernant les missions politiques spéciales. Le Comité souligne également qu'il importe que les coefficients standard soient respectés (voir par. 39 ci-dessous)**.

36. Les dotations en ordinateurs proposées pour 2017 sont présentées dans le tableau 2 du rapport, lequel indique que si la dotation standard est de 3 530 ordinateurs et la dotation standard plus pièces de rechange est de 3 950 articles, la dotation proposée pour 2017 est de 4 160 articles (soit 5 % de plus que la dotation standard plus pièces de rechange). Comme indiqué au paragraphe 112 du rapport, les missions dont les dotations sont supérieures à la dotation standard (UNOWAS, BINUGBIS, MANUSOM, Commission mixte Cameroun-Nigéria, MANUL et MANUI) ont besoin d'ordinateurs, notamment pour leurs installations de formation, leurs cybercafés, leurs services de maintenance informatique, le système de suivi des véhicules et le travail de terrain.

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu expliquer pourquoi la dotation en ordinateurs et en pièces de rechange proposée au titre de la MANUSOM pour 2017 était de 30 % supérieure à la dotation standard. Il a été informé que 300 ordinateurs seraient destinés aux titulaires des 300 postes civils proposés (283 postes indiqués dans le tableau d'effectifs et 17 emplois de temporaire), à 22 agents fournis par des gouvernements, à 14 membres de la Police des Nations Unies et à 40 prestataires de services; les 105 autres ordinateurs seraient alloués au Groupe de la formation (15), au cybercafé (15) et au café du groupe de gardes (20), et utilisés pour les systèmes de transmission de données haute fréquence et le système de suivi des véhicules (10), pour la facturation des appels téléphoniques (5) et comme matériel de rechange (40). Il ressort du tableau 2 du rapport du Secrétaire général qu'ajusté en fonction du taux de vacance de postes, l'effectif de la MANUSOM est de 231 postes.

38. **Le Comité consultatif rappelle que tout écart par rapport aux coefficients standard devraient être correctement justifiés dans les projets de budget; en outre, compte tenu du nombre de pièces de rechange et du matériel informatique dont disposent les missions, il est d'avis qu'il faut tenir compte des pièces de rechange dont les missions concernées sont déjà en possession avant de procéder à de nouveaux achats de matériel. Le Comité note également qu'il faudrait tenir compte, lors de l'acquisition de véhicules et de matériel pour telle ou telle mission politique spéciale, des taux de vacance de postes**

effectifs, des besoins opérationnels de la mission et des conditions de sécurité sur le terrain. Le Comité rappelle que lors de l'examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2016, il a fait observer que toute directive relative aux coefficients standard qui serait élaborée pour les opérations de maintien de la paix devrait aussi s'appliquer aux missions politiques spéciales (voir A/70/7/Add.10, par. 28). Le Comité compte que le Secrétaire général donnera des informations détaillées sur l'application des directives mises au point pour les opérations de maintien de la paix dans ses prochains projets de budget concernant les missions politiques spéciales.

Opérations aériennes

39. Les ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2017 s'élèvent à 42 941 400 dollars, contre une enveloppe de 44 709 700 dollars approuvée pour 2016. On trouvera des informations détaillées sur les ressources demandées pour 2017 dans l'annexe IV au rapport, qui a été établie après que le Comité consultatif a demandé que la présentation de l'information sur les opérations aériennes, y compris les heures de vol et les dépenses prévues au titre des contrats précédents et actuels, soit améliorée (voir A/69/628, par. 33).

40. Comme indiqué dans l'annexe IV au rapport, la diminution des ressources demandées au titre des opérations aériennes, qui s'élève à 1 768 300 dollars, s'explique par une réduction prévue de 20 % du nombre d'heures de vol, lequel serait ramené d'environ 8 100 heures en 2016 (5 100 en avion et 3 000 en hélicoptère) à 6 400 heures en 2017 (5 000 et 1 400, respectivement). Les ressources demandées au titre des opérations aériennes en 2017 ne font toutefois apparaître qu'une réduction de 4 % par rapport aux crédits approuvés pour 2016.

41. Tout en sachant que la réduction du nombre d'heures de vol n'entraîne pas nécessairement une baisse correspondante du coût total du transport aérien, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur l'insuffisance de la réduction des ressources demandées au titre des opérations aériennes. Il a été informé que celle-ci était imputable à la MANUL, dont les besoins opérationnels rendaient nécessaires le remplacement d'un avion à turbopropulsion par un avion à réaction (qui est plus coûteux), et une augmentation de 60 % du nombre d'heures de vol. D'après le Secrétariat, les dépenses annexes prévues pour toutes les missions politiques spéciales, telles que les redevances d'atterrissage et de manutention au sol et les autres dépenses d'appui, ont augmenté de 2 millions de dollars pour 2017, en raison de la hausse des prix du marché. Le Comité a également reçu des renseignements à jour sur la répartition des ressources allouées aux opérations aériennes (voir annexe III).

42. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il compte que le Secrétaire général continuera à examiner les ressources dont les missions politiques spéciales ont besoin pour leurs opérations aériennes et lui fera rapport à ce sujet dans les projets de budget (voir A/70/7/Add.10, par. 30).**

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

43. Au paragraphe 103 de son rapport, le Secrétaire général indique que comme l'Assemblée générale a demandé, dans ses résolutions 61/276 et 66/264, qu'il soit plus largement fait appel à du personnel recruté sur le plan national, les missions

sont invitées à recenser les fonctions exercées par le personnel recruté sur le plan international et de proposer que certains postes soient transformés en postes d'administrateur national ou d'agent local, en fonction des besoins des missions et de leur mandat. Il précise aussi, au paragraphe 104, que la MANUI propose le reclassement, en 2017, d'un poste d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) en poste d'assistant chargé des voyages (agent local) au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission à Bagdad. **Tout en sachant que la situation en matière de sécurité ou d'autres facteurs peuvent compliquer la transformation de certains postes en postes soumis à recrutement national, le Comité consultatif déplore que l'application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale n'ait pas avancé. Le Comité demande au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les résolutions soient bien appliquées**.

III. Observations et recommandations générales

Structure et présentation

44. Le Secrétaire général indique qu'on continue de s'efforcer de calquer autant que possible la structure et la présentation des budgets des missions politiques spéciales sur celles des budgets des opérations de maintien de la paix et qu'une nouvelle présentation des mesures de résultats des indicateurs de succès a été adoptée, dans la mesure du possible, dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats des missions politiques spéciales. Dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017, cette nouvelle présentation s'applique aux indicateurs de succès qui mesurent uniquement des résultats chiffrés, l'ancienne présentation ayant été conservée pour les autres indicateurs (voir par. 19 et 20 du rapport).

45. Le Comité consultatif souligne néanmoins que la présentation des indicateurs de succès pour certaines missions doit être affinée. À titre d'exemple, l'un des indicateurs de succès concernant le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie prévoit notamment le renforcement de la participation des représentants du Gouvernement syrien et de l'ensemble des groupes d'opposition syriens. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que « l'ensemble des groupes » n'englobait pas certains groupes inscrits par le Conseil de sécurité sur sa liste des entités terroristes. Par ailleurs, deux des indicateurs de succès concernant la MANUI étaient libellés comme suit : « Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants aux fins de l'application des principales dispositions de la Constitution » et « Adoption des lois et du cadre réglementaire nécessaires à la conduite d'élections », et un indicateur relatif à la MANUA était intitulé « Respect accru des dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire portant sur la protection des civils dans les conflits armés », autant d'activités qui relèvent de la responsabilité des autorités de l'État. En outre, l'une des réalisations escomptées concernant le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud était « Consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud ». Le Comité compte que le Bureau précisera le libellé de la réalisation escomptée pour mieux rendre compte de son mandat. De plus, l'une des réalisations escomptées concernant la MANUL était intitulée « Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales minimales ». **Le Comité consultatif reste d'avis que certaines réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants**

pourraient être améliorés pour une meilleure adéquation avec les résultats que les différentes missions peuvent raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourra leur demander des comptes au cours de l'exercice concerné (A/69/628, par. 35 et A/70/7/Add.10, par. 47).

46. Le Comité consultatif prend note des efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la structure et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017, comme suite aux observations et recommandations qu'il avait formulées précédemment (A/70/7/Add.10, par. 46). **Le Comité consultatif est néanmoins d'avis que le Secrétaire général devrait améliorer encore la présentation de l'information, notamment dans les annexes à son rapport, en : a) indiquant dans les différents tableaux les crédits ouverts et les montants approuvés par l'Assemblée générale correspondants et expliquant les écarts, le cas échéant, dans les notes se rapportant aux tableaux; b) donnant des informations détaillées sur les taux de vacance de postes (voir aussi par. 21 ci-dessus); c) indiquant dans les tableaux, selon qu'il convient, l'écart entre les crédits ouverts et les dépenses prévues en soustrayant le montant des crédits alloués du montant estimatif des dépenses, plutôt que l'inverse; d) supprimant la quatrième colonne des tableaux 8 et 9 du rapport, qui est superflue; e) fournissant les données réelles les plus récentes sur l'exécution du budget. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général doit présenter l'information qu'il fait figurer dans son rapport de manière plus ciblée et plus analytique, de façon à donner une image plus complète des difficultés à régler en matière de gestion, à proposer des solutions aux problèmes d'administration et de gestion, à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats et à décrire brièvement les principales hypothèses budgétaires**.

47. Le Comité consultatif observe que l'annexe VIII du rapport fournit des informations sur l'appui fourni gratuitement aux missions politiques spéciales par le pays hôte. Il souligne toutefois que cette information ne contient aucune estimation de la valeur de l'aide en question. Le Comité ayant demandé des précisions, on lui a fourni l'estimation annuelle des contributions des pays hôtes (voir annexe IV du présent rapport). Le Comité est d'avis que les projets de budget des missions politiques spéciales devraient également faire état des contributions en nature émanant de gouvernements et d'autres entités des Nations Unies. Il a par exemple été informé, après avoir demandé des précisions, que, dans tous les aéroports en Iraq et au Koweït, la MANUI était exemptée des redevances aéroportuaires d'embarquement et de débarquement. **Le Comité compte que des informations détaillées sur les contributions en nature provenant des pays hôtes seront incluses dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales. Pour ce qui est des services et matériels, le Comité ne doute pas que les renseignements utiles fournis par d'autres entités des Nations Unies figureront dans les prochains projets de budget et rapports sur l'exécution du budget des missions politiques spéciales, et que les informations correspondantes, notamment quant aux recettes, seront incluses dans les rapports des entités fournissant ces services ou matériels**.

Environnement opérationnel

48. Comme il est indiqué au paragraphe 37 du rapport, la complexité de l'environnement opérationnel dans lequel évoluent les missions politiques spéciales a continué à croître en 2016. D'après le Secrétaire général, l'une des principales

caractéristiques des missions d'aujourd'hui est la diversité des fonctions et des structures, les missions allant des petits bureaux d'envoyés spéciaux chargés de fournir leurs bons offices et des bureaux régionaux à fonction préventive aux équipes et groupes de surveillance qui contrôlent l'application des régimes de sanctions du Conseil de sécurité et aux missions sur le terrain qui exécutent des mandats spécialisés, tels que l'observation des processus électoraux, en passant par les opérations complexes et multidimensionnelles dont l'objectif global est d'appuyer les transitions fragiles et maintenir la paix.

49. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, on lui a fourni une version actualisée des informations figurant au paragraphe 38 du rapport, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Ainsi, à la mi-octobre 2016, la mise à exécution des recommandations était en cours ou achevée pour 91 % de celles-ci, tandis qu'elle restait à amorcer pour les 9 % restants.

Services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales

50. On trouve au paragraphe 46 du rapport du Secrétaire général des précisions sur les services d'appui fournis par le Siège à toutes les missions politiques spéciales, qui indiquent que le Département des affaires politiques fournit des services d'appui technique à 32 missions politiques spéciales et un appui administratif à 13 d'entre elles, tandis que le Département de l'appui aux missions offre pour sa part un appui administratif, technique et logistique à 17 missions sur le terrain. S'agissant de deux missions en particulier, soit le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et le Groupe d'experts sur le Yémen, les services d'appui sont administrés conjointement par les deux départements. Alors que le Département de la gestion fournit des services administratifs pour la passation des marchés, la gestion financière et la gestion des ressources humaines à l'appui de toutes les missions politiques spéciales, celles-ci comptent également sur l'appui du Siège dans divers domaines thématiques et opérationnels tels que la planification et la constitution des forces militaires et de police, l'état de droit et les institutions sécuritaires, les travaux de rédaction constitutionnelle, l'assistance électorale, la médiation et les bons offices.

51. **Le Comité consultatif est d'avis que l'information sur les services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales est présentée de façon fragmentaire et n'est pas suffisamment détaillée quant au nombre d'agents qui s'y emploient, à la répartition du personnel par bureaux et par fonctions, ainsi qu'aux autres dépenses non liées au personnel qu'entraîne la fourniture de ces services. Le Comité compte que le rapport principal du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales présentera des informations actualisées sur les services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales**.

Bureau d'appui commun de Koweït

52. Au paragraphe 91 de son rapport, le Secrétaire général rappelle que, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a noté qu'il comptait créer un bureau d'appui au Koweït pour la MANUA et l'a prié d'étudier les possibilités de partage des coûts entre celle-ci et la MANUI. Il indique que, dans cette perspective, le Bureau d'appui commun de Koweït s'est agrandi et apporte désormais son appui au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ainsi qu'aux bureaux des envoyés spéciaux pour le Yémen et la Syrie.

53. Comme il est mentionné dans le rapport, chaque mission des Nations Unies gère actuellement ses propres services de paie pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue. Le Secrétaire général ajoute que, par suite de la mise en service d'Umoja-Extension 1 dans les missions en novembre 2016 (groupe 5) pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue et compte tenu des procédures rigoureuses et de l'interdépendance des fonctions ainsi instaurées, il pourrait être difficile à chaque mission et à chaque bureau des Nations Unies de continuer de traiter ses états de paie. C'est pour cette raison que, selon le Secrétaire général, le Département de l'appui aux missions a regroupé dans deux centres le traitement des états de paie le 1er novembre 2016 : les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour les missions basées en Afrique (à l'exception de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, dont le mandat s'achève en juin 2017) sont traités par le Centre de services régional, tandis que ceux du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour toutes les autres missions (à l'exception de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies en Colombie) le sont par le Bureau d'appui commun de Koweït (voir par. 93, 94 et 99 du rapport).

54. Le Secrétaire général indique au paragraphe 101 de son rapport qu'une telle centralisation des services de paie nécessiterait la redistribution des postes de fonctionnaires des finances de plusieurs missions à compter du 1er janvier 2017 et que des postes relevant des missions de maintien de la paix et financés sur le budget ordinaire viendraient augmenter les effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït et du Centre de services régional. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la centralisation des services de paie au Bureau était censée constituer un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja en attendant que l'Assemblée générale approfondisse son examen de la question dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat.

55. **Bien qu'il ne s'oppose pas à la mise en place d'un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja, le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 70/248 de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par cette dernière.** Il rappelle également qu'il a recommandé que le Secrétaire général soit prié d'inclure dans son prochain rapport une proposition détaillée concernant le dispositif de prestation de services centralisée et un modèle complet pour l'extension des services partagés aux opérations sur le terrain, y compris un dossier de décision et des données de base exhaustives, pour examen par elle, compte tenu des commentaires et observations formulés dans le rapport (A/71/666). **Le Comité consultatif ne doute pas que cette proposition permettra également de répondre à sa demande antérieure, que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 68/247 A, quant à la fourniture d'une analyse de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui commun de Koweït (voir A/70/7/Add.10, par. 58, et A/69/628, par. 56).**

Jurys d'experts chargés du recrutement

56. Le Secrétaire général fournit au paragraphe 119 de son rapport des renseignements sur les jurys d'experts créés pour le recrutement du personnel des missions politiques spéciales, qui se rassembleront en 2017 afin d'évaluer les candidats qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques pour les postes

à pourvoir dans les missions sur le terrain et faire des recommandations, en vue de réduire la charge administrative pesant sur les responsables des postes en question et d'améliorer la qualité et l'intégrité du processus de recrutement par la centralisation de l'évaluation des candidats. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Département de l'appui aux missions avait demandé un crédit de 300 000 dollars pour la part du financement des jurys d'experts qui doit être supportée par les missions politiques spéciales en 2017. Ce montant correspond à environ 20 % de l'ensemble du financement de 1,6 million de dollars nécessaire au fonctionnement des jurys d'experts, le reste étant à répartir entre les opérations de maintien de la paix. Selon le Secrétariat, c'est à tort que le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 119 de son rapport, que la part du financement revenant à chaque mission est proportionnelle à son budget approuvé, alors que, en fait, la répartition est fondée sur le nombre de postes autorisé pour 2016 en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international. La répartition du montant total de 300 000 dollars entre les différentes missions politiques spéciales, en fonction du nombre de postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international autorisé pour 2016, est exposée à l'annexe V du présent rapport.

57. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà recommandé que les futurs rapports contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix présentent des informations détaillées au sujet des travaux exécutés par les groupes d'experts, notamment leur nombre, le détail des voyages à effectuer et des statistiques relatives à la charge de travail, comme le nombre de candidats évalués et sélectionnés pour inscription sur les différentes listes (voir A/69/839, par. 64). Il estime que des renseignements analogues devraient figurer dans les projets de budget pour 2017 concernant les jurys d'experts chargés du recrutement pour les missions politiques spéciales (voir A/70/7/Add.10, par. 38). **Étant donné que le projet de budget pour 2017 ne contient aucun renseignement de cette nature, le Comité demande que l'information voulue soit communiquée à l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport du Secrétaire général**.

IV. Conclusion

58. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 31 missions politiques spéciales pour 2017, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 129 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365).

59. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent ainsi que dans ses rapports connexes (A/71/595/Add.1 à 5), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2017 au titre des 31 missions politiques spéciales.**

Annexe I

Vue d'ensemble des ressources financières demandées au titre des missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1er janvier-31 décembre 2016				*Montants nécessaires pour 2017 (du 1er janvier au 31 décembre)*			
		Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Crédits ouverts pour 2016*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net pour 2017*[a]
		(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
	Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général								
1.	Conseiller spécial pour le Myanmar	1 127,2	1 115,0	12,2	1 127,2	1 137,8	–	10,6	1 125,6
2.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 564,6	2 701,1	(136,5)	2 564,6	2 810,5	15,0	245,9	2 947,0
3.	Conseiller spécial pour la prévention du génocide	2 183,7	2 174,0	9,7	2 183,7	2 201,0	–	17,3	2 191,3
4.	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	549,5	537,9	11,6	549,5	545,3	–	(4,2)	533,7
5.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	624,9	419,9	205,0	624,9	489,2	–	(135,7)	284,2
6.	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 937,7	1 937,7	–	1 937,7	1 976,0	–	38,3	1 976,0
7.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 124,3	14 900,5	(2 776,2)	12 124,3	19 506,3	80,6	7 382,0	22 282,5
8.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 412,7	1 450,2	(37,5)	1 412,7	1 387,3	–	(25,4)	1 424,8
9.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 401,3	4 382,7	18,6	4 401,3	4 332,5	26,5	(68,8)	4 313,9
	Total partiel (groupe I)	**26 925,9**	**29 619,0**	**(2 693,1)**	**26 925,9**	**34 385,9**	**122,1**	**7 460,0**	**37 079,0**

		1er janvier-31 décembre 2016				*Montants nécessaires pour 2017 (du 1er janvier au 31 décembre)*			
		Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Crédits ouverts pour 2016*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net pour 2017*[a]
		(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
	Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts								
10.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 265,7	2 230,6	35,1	2 265,7	2 247,2	–	(18,5)	2 212,1
11.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004)	1 270,2	1 238,0	32,2	1 270,2	1 231,3	–	(38,9)	1 199,1
12	Groupe d'experts sur le Soudan	1 080,1	866,5	213,6	1 080,1	1 101,6	–	21,5	888,0
13.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 599,7	2 514,5	85,2	2 599,7	2 524,4	–	(75,3)	2 439,2
14.	Groupe d'experts sur la Libye	1 359,9	1 271,5	88,4	1 359,9	1 327,4	–	(32,5)	1 239,0
15.	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 147,0	25,0	1 172,0	1 172,0	–	–	1 147,0
16.	Groupe d'experts sur le Yémen	3 017,3	2 971,4	45,9	3 017,3	2 685,4	–	(331,9)	2 639,5
17.	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 428,4	1 198,3	230,1	1 428,4	1 319,3	–	(109,1)	1 089,2
18.	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 305,8	5 920,0	385,8	6 305,8	6 729,3	–	423,5	6 343,5
19.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 291,2	1 035,2	256,0	1 291,2	2 136,8	–	845,6	1 880,8
20.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 143,1	3 128,1	15,0	3 143,1	2 875,7	–	(267,4)	2 860,7
21.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)	8 723,7	8 909,0	(185,3)	8 723,7	9 531,2	1,2	807,5	9 716,5
	Total partiel (groupe II)	**33 657,1**	**32 430,1**	**1 227,0**	**33 657,1**	**34 881,6**	**1,2**	**1 224,5**	**33 654,6**

		1er janvier-31 décembre 2016				*Montants nécessaires pour 2017 (du 1er janvier au 31 décembre)*			
		Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Crédits ouverts pour 2016*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net pour 2017*[a]
		(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
	Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions								
22.	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel[b]	13 330,2	13 055,3	274,9	13 330,2	13 283,3	20,7	(46,9)	13 008,4
23.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19 919,9	18 217,3	1 702,6	19 919,9	18 033,3	144,8	(1 886,6)	16 330,7
24.	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	93 486,6	92 711,0	775,6	93 486,6	96 094,5	2 827,3	2 607,9	95 318,9
25.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7	2 913,0	109,7	3 022,7	3 075,1	78,0	52,4	2 965,4
26.	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 958,2	4 750,9	207,3	4 958,2	4 385,1	14,4	(573,1)	4 177,8
27.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 466,7	8 421,3	45,4	8 466,7	8 217,5	85,4	(249,2)	8 172,1
28.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 105,5	7 016,8	88,7	7 105,5	6 686,9	30,4	(418,6)	6 598,2
29.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye	41 181,5	40 052,9	1 128,6	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	69 195,9
	Total partiel (groupe III)	**191 471,3**	**187 138,5**	**4 332,8**	**191 471,3**	**220 100,2**	**8 232,7**	**28 628,9**	**215 767,4**
30.	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	183 244,3	183 244,3	–	183 244,3	170 166,9	2 031,5	(13 077,4)	170 166,9
31	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	119 543,8	118 422,9	1 120,9	119 543,8	117 432,0	–	(2 111,8)	116 311,1
	Total partiel (Missions d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et pour l'Iraq)	**302 788,1**	**301 667,2**	**1 120,9**	**302 788,1**	**287 598,9**	**2 031,5**	**(15 189,2)**	**286 478,0**
	Total	**554 842,4**	**550 854,8**	**3 987,6**	**554 842,4**	**576 966,6**	**10 387,5**	**22 124,2**	**572 979,0**

	1er janvier-31 décembre 2016				*Montants nécessaires pour 2017 (du 1er janvier au 31 décembre)*			
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Crédits ouverts pour 2016*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net pour 2017*[a]
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
Missions terminées								
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 154,8	433,7	721,1	1 154,8	–	–	(1 154,8)	(721,1)
Groupe d'experts sur le Libéria	170,6	94,2	76,4	170,6	–	–	(170,6)	(76,4)
Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité	292,2	292,2	0,0	292,2	–	–	(292,2)	(0,0)
Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne	4 921,1	4 195,6	725,5	4 921,1	–	–	(4 921,1)	(725,5)
Total (missions terminées)	**6 538,7**	**5 015,7**	**1 523,0**	**6 538,7**	**–**	**–**	**(6 538,7)**	**(1 523,0)**
Total général[c]	**561 381,1**	**555 870,5**	**5 510,6**	**561 381,1**	**576 966,6**[d]	**10 387,5**	**15 585,5**	**571 456,0**

[a] Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

[b] Correspond à la somme des crédits ouverts pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

[c] Le tableau ne comporte pas d'informations concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, les rapports à ce sujet n'ayant pas encore été présentés.

[d] Ces chiffres ne tiennent pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

Annexe II

Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2016				*Montants nécessaires pour 2017*			
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*2016 Crédits ouverts*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net*[a]
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
I. Militaires et personnel de police								
1. Observateurs militaires	985,5	806,2	179,3	985,5	909,7	–	(75,8)	730,4
2. Contingents	20 943,8	20 504,9	438,9	20 943,8	31 364,2	–	10 420,4	30 925,3
3. Police des Nations Unies	951,1	971,6	(20,5)	951,1	1 028,7	–	77,6	1 049,2
4. Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (catégorie I)	**22 880,4**	**22 282,7**	**597,7**	**22 880,4**	**33 302,6**	**–**	**10 422,2**	**32 704,9**
II. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	236 120,7	235 504,8	615,9	236 120,7	235 736,4	–	(384,3)	235 120,5
2. Personnel recruté sur le plan national	75 507,4	79 744,5	(4 237,1)	75 507,4	76 725,2	–	1 217,8	80 962,3
3. Volontaires des Nations Unies	4 071,9	4 570,2	(498,3)	4 071,9	4 631,0	–	559,1	5 129,3
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	923,2	387,0	536,2	923,2	1 522,0	–	598,8	985,8
5. Personnel fourni par des gouvernements	421,6	256,2	165,4	421,6	726,7	–	305,1	561,3
Total (catégorie II)	**317 044,8**	**320 462,7**	**(3 417,9)**	**317 044,8**	**319 341,3**	**–**	**2 296,5**	**322 759,2**
III. Dépenses opérationnelles								
1. Experts	13 416,0	12 683,7	732,3	13 416,0	13 016,4	–	(399,6)	12 284,1
2. Consultants	4 299,7	4 398,3	(98,6)	4 299,7	4 083,1	–	(216,6)	4 181,7
3. Voyages	16 309,8	16 336,5	(26,7)	16 309,8	16 273,9	–	(35,9)	16 300,6
4. Installations et infrastructures	74 322,2	71 385,6	2 936,6	74 322,2	81 291,7	2 452,8	6 969,5	78 355,1
5. Transports terrestres	8 916,6	8 805,3	111,3	8 916,6	12 310,2	4 851,5	3 393,6	12 198,9
6. Transports aériens	44 709,7	41 412,8	3 296,9	44 709,7	42 941,4	534,8	(1 768,3)	39 644,5

Catégorie de dépenses	*1er janvier-31 décembre 2016*				*Montants nécessaires pour 2017*			
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*2016 Crédits ouverts*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2016-2017*	*Total net*[a]
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (5) – (4)*	*(8) = (5) – (3)*
7. Transports maritimes ou fluviaux	27,4	27,4	–	27,4	27,4	–	–	27,4
8. Communications	22 325,9	20 870,3	1 455,6	22 325,9	21 080,8	1 299,8	(1 245,1)	19 625,2
9. Informatique	9 679,3	11 499,5	(1 820,2)	9 679,3	9 834,3	989,1	155,0	11 654,5
10. Santé	5 258,9	4 529,0	729,9	5 258,9	6 037,0	259,5	778,1	5 307,1
11. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	–
12. Fournitures, services et matériel divers	15 651,7	16 161,0	(509,3)	15 651,7	17 426,5	–	1 774,8	17 935,8
13. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (catégorie III)	**214 917,2**	**208 109,4**	**6 807,8**	**214 917,2**	**224 322,7**	**10 387,5**	**9 405,5**	**217 514,9**
Total net	**554 842,4**	**550 854,8**	**3 987,6**	**554 842,4**	**576 966,6**	**10 387,5**	**22 124,2**	**572 979,0**
Missions terminées[b]	**6 538,7**	**5 015,7**	**1 523,0**	**6 538,7**	**–**	**–**	**(6 538,7)**	**(1 523,0)**
Total général[c]	**561 381,1**	**555 870,5**	**5 510,6**	**561 381,1**	**576 966,6**[d]	**10 387,5**	**15 585,5**	**571 456,0**

[a] Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

[b] Les missions ci-après termineront leurs activités en 2017 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité et Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

[c] Ces chiffres ne tiennent pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

[d] Le tableau ne comporte pas d'informations concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, les rapports à ce sujet n'ayant pas encore été présentés.

Annexe III

Ressources allouées aux opérations aériennes, 2015-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2015	*Montant des dépenses pour 2015*	*Heures de vol effectives en 2015*	*Budget approuvé pour 2016*	*Heures de vol prévues au budget pour 2016*	*Budget proposé pour 2017*	*Heures de vol proposées pour 2017*
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs							
Avions	–	49,3	–	–	–	–	–
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	4,9	–	–	–	–	–
Divers[a]	152,0	45,3	–	129,8	23,6	125,0	26,3
Total partiel	**152,0**	**99,5**	**–**	**129,8**	**23,6**	**125,0**	**26,3**
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel							
Avions	2 483,7	2 717,8	373,5	2 883,8	450,0	3 140,6	450,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	580,6	587,7	–	620,4	–	626,5	–
Divers[a]	193,8	341,5	–	286,3	–	311,1	–
Total partiel	**3 258,1**	**3 647,0**	**373,5**	**3 790,5**	**450,0**	**4 078,2**	**450,0**
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau							
Avions	764,2	740,2	19,8	769,0	120,0	837,5	120,0
Hélicoptères	–	–	–		–	–	–
Carburants et lubrifiants	178,6	184,4	–	154,8	–	157,2	–
Divers[a]	116,3	–	–	149,7	–	146,2	–
Total partiel	**1 059,1**	**924,6**	**19,8**	**1 073,5**	**120,0**	**1 140,9**	**120,0**
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie							
Avions	3 448,7	5 302,6	–	5 161,3	1 073,0	4 008,9	585,0
Hélicoptères	2 920,6	3 402,1	–	2 628,7	1 518,0	1 898,1	510,0
Carburants et lubrifiants	2 194,2	2 230,6	–	3 556,2	–	2 783,2	–
Divers[a]	822,4		–	556,0	–	1 460,3	–
Total partiel	**9 385,9**	**10 935,3**	**–**	**11 902,2**	**2 591,0**	**10 150,5**	**1 095,0**
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria							
Avions	191,1	181,4	26,8	192,3	30,0	209,4	30,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–

	Crédits ouverts pour 2015	*Montant des dépenses pour 2015*	*Heures de vol effectives en 2015*	*Budget approuvé pour 2016*	*Heures de vol prévues au budget pour 2016*	*Budget proposé pour 2017*	*Heures de vol proposées pour 2017*
Carburants et lubrifiants	44,7	112,9	–	41,8	–	41,8	–
Divers[a]	67,2	136,2	–	67,2	–	67,2	–
Total partiel	**303,0**	**430,5**	**26,8**	**301,3**	**30,0**	**318,4**	**30,0**
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale							
Avions	140,5	34,3	5,3	140,5	63,0	140,5	63,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	28,3	2,1	–	27,6	–	27,6	–
Divers[a]	60,2		–	59,4	–	59,4	–
Total partiel	**229,0**	**36,4**	**5,3**	**227,5**	**63,0**	**227,5**	**63,0**
Mission d'appui des Nations Unies en Libye							
Avions	–	2 186,5	353,6	1 752,6	602,0	2 957,5	960,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	1,3	–	152,4	–	1 135,7	–
Divers[a]	–		–	480,3	–	1 533,8	–
Total partiel	**–**	**2 187,8**	**353,6**	**2 385,3**	**602,0**	**5 627,0**	**960,0**
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan							
Avions	10 292,4	15 140,7	1 406,5	7 668,1	1 500,0	5 419,0	1 620,0
Hélicoptères	8 453,0	–	1 174,7	8 452,6	1 500,0	8 140,0	900,0
Carburants et lubrifiants	2 924,8	1 616,5	–	2 298,1	–	1 553,0	
Divers[a]	267,7	50,5	–	171,1	–	190,9	
Total partiel	**21 937,9**	**16 807,7**	**2 581,2**	**18 589,9**	**3 000,0**	**15 302,9**	**2 520,0**
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq							
Avions	5 780,0	8 574,0	1 087,7	5 145,6	1 250,0	5 043,3	1 125,0
Hélicoptères	11 225,0			–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	1 293,5	865,0	–	912,4	–	674,9	–
Divers[a]	734,1	229,1	–	251,7	–	252,8	–
Total partiel	**19 032,6**	**9 668,1**	**1 087,7**	**6 309,7**	**1 250,0**	**5 971,0**	**1 125,0**
Total	**55 357,6**	**44 736,9**	**4 447,9**	**44 709,7**	**8 129,6**	**42 941,4**	**6 389,3**
Avions	23 100,6	34 926,8	3 273,2	23 713,2	5 088,0	21 756,7	4 953,0
Hélicoptères	22 598,6	3 402,1	1 174,7	11 081,3	3 018,0	10 038,1	1 410,0

	Crédits ouverts pour 2015	*Montant des dépenses pour 2015*	*Heures de vol effectives en 2015*	*Budget approuvé pour 2016*	*Heures de vol prévues au budget pour 2016*	*Budget proposé pour 2017*	*Heures de vol proposées pour 2017*
Carburants et lubrifiants	7 244,7	5 605,4	–	7 763,7	–	6 999,9	–
Divers[a]	2 413,7	802,6	–	2 151,5	23,6	4 146,7	26,3
Total	**55 357,6**	**44 736,9**	**4 447,9**	**44 709,7**	**8 129,6**	**42 941,4**	**6 389,3**

Note : Les montants concernant les avions et les hélicoptères comprennent les coûts de la location et de l'exploitation des appareils ainsi que celui de l'assurance-responsabilité.

[a] Matériel et fournitures, services, droits d'atterrissage, frais de manutention au sol et indemnité de subsistance des équipages.

Annexe IV

Estimation du montant annuel des contributions des pays hôtes

Mission	*Appui fourni à titre gracieux par le pays hôte*	*Contribution annuelle (dollars des États-Unis)*
Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions		
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	Bureaux à Dakar	265 200
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	Bureaux	379 737
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	Bureaux à Dakar	244 800
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	Locaux (siège du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et résidence du Représentant spécial du Secrétaire général)	652 800
Missions d'assistance des Nations Unies		
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	Terrains pour les bureaux régionaux et le terminal aérien et locaux	10 477 500
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	Les locaux à Koweït et Bagdad, ainsi que les redevances d'aéroport et les frais d'embarquement et de débarquement dans tous les aéroports d'Iraq et du Koweït sont fournis ou pris en charge à titre gracieux.	8 394 252

Annexe V

Répartition entre les différentes missions des ressources liées aux groupes d'experts pour le recrutement dans les missions politiques spéciales, sur la base du nombre de postes de temporaire soumis à recrutement international autorisés pour 2016

Mission	*Nombre de postes de temporaire soumis à recrutement international autorisés*	*Pourcentage du nombre total de postes affectés aux missions politiques spéciales*	*Part du financement allouée aux groupes d'experts (dollars des États-Unis)*
Commission mixte Cameroun-Nigéria	10	0,75	2 235
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	8	0,60	1 788
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	20	1,49	4 471
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	356	26,53	79 583
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	25	1,86	5 589
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	376	28,02	84 054
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	14	1,04	3 130
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	28	2,09	6 259
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	154	11,48	34 426
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7	0,52	1 565
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	29	2,16	6 483
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	61	4,55	13 636
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	51	3,80	11 401
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	153	11,40	34 203
Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	19	1,42	4 247
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	5	0,37	1 118
Bureau des Nations Unies au Burundi	26	1,94	5 812
Total	**1 342**	**100,00**	**300 000**